

Discussion pour une grille de salaire : bilan de la R0

Suite à la première réunion d'échange, la direction a fait une proposition de grille de salaire.

Coeff.	A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
Minimas €	2000	2050	2140	2220	2340	2420	2600	2800	3085
Impact	0	34	9	5	6	8	11	9	17

In fine, 89 salariés vont être concernés par une revalorisation salariale soit 12% de la population (OETAM) concernée pour une augmentation de la masse salariale de cette population de 0,34%.

Ces montants sont issus d'un calcul basé sur les minimas de la convention en prenant comme salaire 2000€ pour le coeff. A2 et en conservant les écarts entre chaque coeff. donnés par la convention (ex : il y a 2,7% d'écart entre les minimas des coeff. A2 et B3 selon la convention ce qui donne pour Framatome un salaire pour le coeff. B3 de 2050€ et ainsi de suite jusqu'à 3085€).

Au cours de la réunion, les représentants CFDT ont proposé les adaptations suivantes :

- Réévaluer la valeur des minimas,
- Majorer la grille de l'AG systématiquement et de l'AI sur les deux premières années,
- Négocier une valeur fixe dès maintenant des gallons,
- Avoir une augmentation minimum de 30% de l'écart des minimas lors du passage à un nouveau coeff., avec un talon à définir,
- Compenser une éventuelle baisse de rémunération en cas de changement de niveau et de cotisation retraite.

Pour la CFDT, cette première proposition reste timide, surtout si nous la comparons aux grilles des autres sites de la BU... Notre direction peut encore faire un effort et considérer les adaptations énumérées ci-dessus.

Nos élu(e)s sont là pour vous représenter et défendre vos intérêts !

La section Syndicale CFDT Framatome Romans, vous accompagne, vous informe
Venez nous rejoindre, et participer à l'avenir de votre entreprise !!

CFDTEZ VOUS !!